



1. L'association Larchant Animation organise **le 15 septembre 2024** le triathlon de Larchant. Le triathlon n'est pas une compétition mais une rencontre amicale. Il associe trois sports : l'escalade, le VTT et le trail.
2. Les participants déclarent avoir en leur possession un certificat médical ou licence autorisant la pratique des épreuves du triathlon de Larchant en toutes conditions.
3. Les participants déclarent avoir en leur possession une assurance couvrant la pratique de l'escalade, du VTT et du trail en toutes conditions. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs et renoncent à engager des poursuites pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
4. L'activité proposée se déroulant en pleine nature, sous la responsabilité des participants, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables des incidents qui pourraient survenir au cours de l'épreuve ; de même les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une déficience physique et/ou psychique. Le soussigné participe à cette manifestation sous sa propre et exclusive responsabilité.
5. Les participants doivent s'inscrire par avance en remplissant le bulletin d'inscription via le site de l'association. Les participants âgés de moins de 18 ans doivent justifier d'une licence ou d'une autorisation parentale. Les participants non présents au départ ne pourront réclamer le remboursement sauf en cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical.
6. L'épreuve d'escalade se déroule dans un secteur géré par l'ONF. Le VTT (ou le port du casque est obligatoire) et le trail empruntent pour l'essentiel des chemins et des sentiers du golfe de Larchant. Certains secteurs sont gérés par l'ONF et d'autres secteurs sont des propriétés privées qui font l'objet d'accords spécifiques de droit de passage entre l'association Larchant Animation et les propriétaires. Ces passages restent strictement interdits le reste de l'année.
7. Chaque participant est seul responsable de son propre matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, incident ou accident, détérioration ou perte de ce matériel personnel.
8. Les participants s'interdisent notamment de jeter, laisser sur place, tous débris, papiers ou déchets de quelque sorte.
9. Par son inscription, chaque participant autorise expressément l'organisation et ses sponsors officiels à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image et sa prestation sportive en vue de publier une galerie de photos et/ou vidéos et/ou présentation.
10. Les participants s'engagent à respecter la forêt qui est un site fragile et protégé. Chaque participant devra se conformer aux instructions des organisateurs, au code rural et forestier. Il s'engage à observer la charte du pratiquant VTT édité par l'ONF.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'inobservation du présent règlement.

Information CNIL

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés les adhérents de l'association Larchant Animation bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Dans le cadre de la protection des données personnelles, Larchant animation s'engage à ne jamais communiquer à un tiers leurs coordonnées. Pour toute demande de radiation des fichiers, les adhérents peuvent envoyer un courriel à larchantanimation@hotmail.fr